



Expatrié depuis sept ans en Thaïlande avec ma fille de 15 ans

Par **Phil071974**, le **29/08/2013** à **16:03**

Bonjour,

Il y a sept ans, ma fille, ma femme et moi-même avons décidé de partir s'installer en Thaïlande. Il y a un an, ma femme a rencontré quelqu'un sur internet et nous a abandonné, ma fille et moi. Aujourd'hui nous sommes rentrés en France pour les vacances et pour que ma fille rende visite à sa mère. Comme prévu cela était juste pour les vacances et nous devions rentrer en Thaïlande en septembre car ma fille est scolarisée là-bas jusqu'à ce que sa mère décide de s'opposer à son retour en Thaïlande. Je précise que nous sommes inscrits au consulat de France en Thaïlande, que l'adresse sur notre passeport est en Thaïlande, que j'ai ma carte consulaire, et que ma fille a un certificat de scolarité en Thaïlande. Peut-elle s'opposer à ce que l'on rentre chez nous ? A-t-elle précisé qu'elle est partie et n'a pratiquement pas donné de nouvelles.

Merci de me renseigner au plus vite car le temps presse !

Phil